

Séance du 28 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAGUPIE, dûment convoqué le 15 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Max MARTIN, Maire de Lagupie.

Présents : MM. MARTIN-PEROYS- Mme CHAUMONT- MM. GUARDIOLA-DUSSEVAL-  
GAVA-KWARTNIK-

Absents : Mme RAMOS- MM. FARRE-OSSARD- MANDIN-

Secrétaire de séance : Mme CHAUMONT

Lecture faite, le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 26A-2019 : Réfection voies communales (route de la Côte et chemin de Sarrazin).**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de faire des travaux réfection sur deux voies communales (route de la côte et chemin de Sarrazin) avant d'être intégrées dans la voirie communautaire.

Le service voirie Val de Garonne Agglomération a proposé deux devis :

- Route de la Côte, pour un montant de 1 437.45 € HT soit 1 724.94 € TTC
- Chemin de Sarrazin, pour un montant de 1 083.92 € soit 1 300.70 € TTC

Après étude des devis, le conseil municipal décide d'accepter ces devis et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération

**DELIBERATION N°27 -2019 : demande de transfert de voies dans l'intérêt communautaire**

Les statuts actuels de Val de Garonne Agglomération ont été validés par arrêté préfectoral en date du 3 septembre 2015. Au-delà de ses statuts, Val de Garonne Agglomération a défini un intérêt communautaire pour chacune de ses compétences optionnelles ou facultatives. Pour ce qui concerne la compétence voirie, le tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire est annexé à cet intérêt communautaire. Ce tableau doit être régulièrement mis à jour au regard d'un part des voies nouvelles intégrées de fait et d'autre part de la volonté des communes d'intégrer de nouvelles voiries. La mise à jour de ces tableaux de classement est soumise à la validation de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT). Cette mise à jour par l'intégration des nouvelles voiries implique une réévaluation par la CLECT des attributions de compensation de chaque commune.

Sur proposition de la commission municipale de la voirie, les voies suivantes pourraient être intégrées :

## **COMMUNE DE LAGUPIE-28/10/2019**

Nom de la voie	Surface chaussée	Estimation coût du transfert
Rue Pierre Jarrousse	1 050 m <sup>2</sup>	2 764.65 €
Chemin de Sarrazin	837 m <sup>2</sup>	661.23 €
Chemin de Grand Champ	234 m <sup>2</sup>	184.86 €
Route de la Côte	1 110 m <sup>2</sup>	876.90 €
Chemin de Picon	406 m <sup>2</sup>	320.74 €
Chemin de Picon II	363 m <sup>2</sup>	286.77 €
Total		5 095.15 €

Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications et en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- Demande l'intégration des voies suivantes dans l'intérêt communautaire

Nom de la voie	Surface chaussée	Estimation coût du transfert
Rue Pierre Jarrousse	1 050 m <sup>2</sup>	2 764.65 €
Chemin de Sarrazin	837 m <sup>2</sup>	661.23 €
Chemin de Grand Champ	234 m <sup>2</sup>	184.86 €
Route de la Côte	1 110 m <sup>2</sup>	876.90 €
Chemin de Picon	406 m <sup>2</sup>	320.74 €
Chemin de Picon II	363 m <sup>2</sup>	286.77 €
Total		5 095.15 €

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération

### **DELIBERATION N°28 -2019 : Entretien du bourg :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que quatre entreprises d'entretien de parcs et jardins ont été consultées pour l'entretien du bourg. Seule, l'entreprise Lescouzères a fait une proposition.

Le conseil municipal, après avoir consulté la proposition de l'entreprise Lescouzères et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre de l'entreprise Lescouzères pour un montant H.T. de 6 920.00 € et charge Monsieur le Maire de la réalisation de cette opération.

### **DELIBERATION N°29 -2019 : Modification des statuts du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne :**

Monsieur le Maire explique que le comité syndical du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne a décidé de modifier ses statuts actuels qui ont été adoptés le 10 août 20112 par arrêté préfectoral n° 2012223-0027. Les modifications portent sur les points suivants :

## **COMMUNE DE LAGUPIE-28/10/2019**

- Création d'un collège électoral pour les communes membres d'un même secteur
- Election de délégués titulaires et suppléants au sein de chaque collège électoral

Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications et considérant qu'il est de l'intérêt du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne de modifier ses statuts afin de faciliter le fonctionnement de son organe délibérant, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, déclare que la modification des statuts n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

### **DELIBERATION N°30-2019 : maintenance du parc informatique de la mairie :**

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de faire établir d'autres devis.

### **DELIBERATION N°31-2019 : contrôle de la qualité de l'air dans les écoles :**

Le conseil municipal décide de chercher de plus amples renseignements avant de prendre une décision.

### **DELIBERATION N° 32-2019 : élagage des arbres sur le terrain de pétanque**

Le conseil municipal, considérant qu'il y a lieu d'élaguer les arbres sur le terrain de pétanque dans un souci de sécurité, décide d'accepter le devis présenté par Monsieur Lescouzères pour un montant H.T. de 900.00 €.

### **Questions diverses :**

- Madame Chaumont demande au conseil municipal l'autorisation de faire établir un devis à l'entreprise Ges qui a installé les fenêtres sur le bâtiment de la mairie pour y faire poser des grilles de ventilation.
- Le conseil municipal prend connaissance du rapport établi par BCM Foudre concernant le paratonnerre de l'église.
- Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention au collège D.Castaing du Mas d'Agenais pour leur voyage scolaire
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h45.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00

Les délibérations prises ce jour, portent les numéros 26-2019 à 32-2019.

Suivent les signatures

**COMMUNE DE LAGUPIE-28/10/2019**

MARTIN Jean Max	
PEROYS Pierre-Bernard	
CHAUMONT Anne-Marie	
DUSSEVAL David	
GAVA David	
GUARDIOLA David	
KWARTNIK Grégory	